

Département de l'Hérault

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 22 juillet 2016

Membres en exercice: 34

Date de la convocation: 13/07/2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 18

Représentés: 0

Dont Présents non

votants:0

<u>Présents</u>: Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie

GARCIN-SAUDO, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN,

Jean-Noël BADENAS

Votants: 18 Pour: 18

Représentés:

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland

BASCOUL, Josian CABROL, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey

IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Luc

SALLES, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Décision modificative n°3

Afin d'ajuster les comptes, il convient d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
13913 (040)	Sub. transf cpte résult. Départements		8 400.00	
20422	Privé : Bâtiments, installations		-8 400.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter les transferts de crédits indiqués, ci-dessus, et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical accepte de voter les transferts de crédits indiqués ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue, le 22 juillet 2016.

Le Président,

Francis BOUTES

RE

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/07/2016
034-253403554-20160722-2016\_22\_07\_02-DE